

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

Avril 2014 • numéro **19**

VINS /



Prospective ANIVIN de FRANCE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



L'ANIVIN, interprofession qui rassemble et représente paritairement les collèges des organisations professionnelles de la production et de la commercialisation des « Vins de France », a confié à FranceAgriMer, accompagné par l'Institut des hautes études de la vigne et du vin (IHEV) de Montpellier SupAgro, la conduite d'une étude prospective. L'objet de cette étude est d'élaborer pour l'avenir des vins sans indication géographique créés par la réforme de l'OCM, viticole de 2009, des scénarios qui puissent servir aux décideurs de la filière, en vue de l'élaboration de stratégies gagnantes.

La méthode utilisée

La méthodologie spécifique à la prospective n'a pas pour objet de prédire l'avenir mais de permettre d'anticiper différentes situations que l'on pourrait rencontrer, sans préjuger de leur caractère probable, souhaitable ou au contraire redoutable. Ces situations et les chemins qui y conduisent sont inscrits dans des « scénarios » qu'il s'agit de présenter aux commanditaires et décideurs. L'élaboration de ces scénarios incombe à des experts qui sont identifiés et réunis, et dont les compétences diversifiées sont croisées dans un contexte de liberté de parole et d'efforts constants de compréhension mutuelle. Le groupe d'experts, dénommé « cellule d'animation » de la prospective constitué de chercheurs, experts de l'administration et professionnels de la filière a compté 15 membres et s'est réuni 13 fois en 18 mois.

Le travail a pour base la méthode SYSPAHMM (Système, Processus, Agrégat d'Hypothèses, Micro et Macrosécenarios) formalisée par M. et C. Sebillotte à l'INRA. Cette méthode repose sur la représentation commune du système étudié et des problématiques porteuses d'enjeux pour l'avenir qui sont le support de la rédaction d'hypothèses dont l'expression en recto et en verso permet d'envisager différents futurs possibles. Le réservoir d'hypothèses constitué par les hypothèses de la prospective « Vignes et vins de France » publiée par l'INRA en 2003 a été mobilisé, tandis que, parallèlement, des hypothèses spécifiques aux vins sans indication géographique ont été élaborées par la cellule d'animation. 41 hypothèses, jugées les plus déterminantes pour l'avenir de la filière, ont, *in fine*, été sélectionnées. Les hypothèses ne sont pas uniquement tendancielle, elles incluent également des « signaux faibles » actuellement de faible ampleur mais jugés potentiellement porteurs de modifications sensibles de la trajectoire de la filière étudiée à l'avenir. Les relations d'influences / dépendances entre ces hypothèses considérées deux à deux ont été établies et utilisées pour regrouper les hypothèses les plus liées entre elles en agrégats ; ceux-ci constituent la trame des scénarios interdisciplinaires qui tiennent ainsi compte des liens entre les hypothèses et en valorisent les libellés recto et verso. À l'issue de plusieurs étapes de réduction de la complexité, 4 scénarios contrastés d'évolution de la filière des vins de France sans IG à l'horizon 2025-2030 ont été écrits.

Les thèmes abordés dans les scénarios

Les 4 scénarios pour la filière présentés ci-après, ont en commun d'aborder des familles de questions. Ces questions peuvent être structurées en 3 thèmes :

- > ceux relatifs au **contexte général** dans lequel évolue la filière des vins sans indication géographique en abordant notamment la politique de santé publique, le changement climatique, les règles d'origine dans le commerce mondial et les attentes sociétales et environnementales ;
- > ceux relatifs aux principales **caractéristiques structurelles de la filière des vins sans indication géographique** le régime de plantation, la création de nouveaux cépages, les signes de qualité et la capacité à renseigner le consommateur sur le goût du vin, les pratiques œnologiques, l'image du vin en terme de santé, la concentration des acteurs et le développement des « assembleurs internationaux » ;
- > ceux relatifs enfin à **l'offre de vins sans indication géographique**, du rôle de l'interprofession (pilotage, contractualisation), du développement autonome du segment Vin de France sans IG, de la largeur de la gamme et du développement de marques internationales.

In fine, chacune de ces quatre histoires correspond à une combinatoire unique de réponses apportées à ces familles communes de questions.

Pour chaque scénario il est possible de dégager les enjeux et conséquences pour la filière vins, l'interprofession Vin de France, les vins hors IGP/AOP, telle ou telle famille professionnelle :

si le scénario se produit, alors,

- > qu'est-ce qu'on gagne (en quoi est-ce une opportunité) ?
- > qu'est-ce qu'on perd (en quoi est-ce un risque ou une menace) ?
- > et quelles sont les conséquences ?

Scénario : personne ne bouge ! ou les occasions manquées

Par crainte d'un retour des excédents, la production européenne est maîtrisée par le maintien d'une réglementation restrictive que ce soit pour les rendements ou pour les pratiques œnologiques, quel que soit le type de vin. Un changement climatique peu impactant et des politiques de santé opposées à la baisse des coûts de production concourent à ce que ni le choix des variétés de vigne cultivées ni la localisation du vignoble ne soient remises en cause. L'INAO n'élargit pas sa protection au-delà des AOP-IGP. Cette stabilité du vignoble devraient renforcer les indications géographiques, mais faute de savoir déduire le goût du vin de la mention de l'AOP voire du terroir, les consommateurs s'en détournent, suivis par une partie des producteurs en quête d'allègement de leurs coûts.

Le marché mondial du vin étant fortement contraint, par les règles européennes qui empêchent l'assemblage de vins européens avec des vins des pays tiers et par les règles de l'Organisation Mondiale des Douanes qui définissent l'origine par l'entièrement obtenu, les opérateurs ne peuvent se concentrer suffisamment pour soutenir l'émergence de marques consommateur internationales qui auraient pu dynamiser le rayon vin en Grande distribution, en particulier en France. Ce contexte n'est donc pas favorable à l'apparition d'un nouveau type d'opérateurs assembleurs de matière première mondiale.

Même les vins de France sans IG sont obligatoirement vinifiés en France à partir de raisins ou de mouts 100% français. Plus que par les IG, les consommateurs sont rassurés par l'arsenal réglementaire au point d'associer vin et santé. Mais faute de synergie entre ses segments, la filière vin française n'en profite pas.

Sous la pression de l'OMS qui concentre sa politique sur l'alcool, les pays viticoles traditionnels suppriment leur soutien à la filière : pas d'aide pour encourager une communication incluant un message commun « France ». L'étiquetage relatif au développement durable (DD) potentiellement différenciant, n'est pas pris en charge par l'Etat. Affaiblie, l'interprofession des vins de France sans IG n'est pas en mesure d'imposer un cadre national de pilotage de la production, et de favoriser l'émergence d'une offre autonome.

L'image en 2025 / 2030 : les pouvoirs publics contraints par l'OMS à prendre leurs distances vis-à-vis d'une filière vins qui confond différenciation avec confrontation et qui s'avère incapable de communiquer avec un consommateur international pourtant prêt à boire (un peu) de vin pour sa santé.

Enjeux et conséquences

Acteurs et territoire (FR / UE / Monde)	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'installation faute de rentabilité. Perte de 50 % du vignoble français. Communes viticoles fortement impactées : friches ou reconversion ? • Disparition des entreprises françaises par vente des actifs à des groupes internationaux ou par absorption dans des groupes multi boissons.
Offre et consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Marques internationales de boissons incluant le vin comme élément de gamme pour la GD / Vins de niches en circuit court (effet de mode) • Vin exclu des évolutions technologiques • Développement des BABV qui s'affranchissent des contraintes de la réglementation du vin tout en valorisant l'actif en jouant sur la confusion d'étiquetage. Les consommateurs de BABV sont-ils perdus pour le vin ?
Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation du rendement vins sans IG = recul par rapport à OCM 2009 • « Provenance = entièrement obtenu » à l'OMD : est-ce une demande française ? • Pas de communication collective sans aide publique
Environnement et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Limites climatiques au développement de la production pays tiers ? • Moins d'échanges longue distance et plus de circuits courts, quel bilan CO2 ?



Scénario : tout sur l'origine

Le changement climatique s'avère limité et n'impacte pas particulièrement les pays du nouveau monde viticole qui maintiennent leur pression de concurrence sur l'Europe. Néanmoins, l'Europe fait le choix de maîtriser la croissance de son vignoble et la possibilité de plantation continue d'être restreinte pour toutes les catégories de vignes. La productivité du vignoble est également bridée : même pour les vignes qui ne sont pas destinées à produire des vins à IG, les plantations en terrain fertile ou l'utilisation de cépages à haut rendement sont contrôlées voire interdites. De même, les mêmes pratiques œnologiques restrictives s'imposent aux différentes catégories de vin, notamment pour la désalcoolisation. Cette orientation en faveur des pratiques traditionnelles est au cœur d'une politique de justification vis-à-vis de l'OMS de la spécificité du vin parmi les boissons alcoolisées et de mise en accusation de l'ensemble des boissons industrielles alcoolisées ou non. Finalement, l'OMS généralise sa lutte contre les produits dangereux (sucre, alcool, caféine,...) et la consommation abusive par une communication de seuils limites de consommation.

En contrepartie, en France, le modèle de protection de la rente à la production qui tente tous les producteurs est étendu. Après l'accueil des IGP en son sein au début des années 2000, l'INAO étend sa protection et reconnaît et protège le statut d'Indication d'Origine Biophysique (IOB) à des vins issus de raisins produits dans différentes zones géographiques du pays, discontinues mais ayant des caractéristiques homogènes (cépage, géologie, exposition,...).

La production hors notion d'origine devient marginale, sans possibilité de développement en France, ni de création de marques ou d'un langage marketing spécifique qui serait contradictoire avec l'argumentaire de boisson traditionnelle développé vis-à-vis de l'OMS : au point que les vins sans IG sont perçus comme complexes par les consommateurs.

Les pratiques sont également restreintes en terme d'assemblage entre vins UE et vins des pays tiers, des accords douaniers entérinant la règle de « l'entièrement obtenu » pour déterminer la provenance d'un vin, ce qui freine le commerce transcontinental. Par suite, pour approvisionner leur entrée de gamme, les opérateurs vont chercher leur ressource partout dans le monde, sans relation contractuelle avec les producteurs.

Toutes ces restrictions aux pratiques œnologiques et aux assemblages sont plutôt bien perçues par les consommateurs et confortent le caractère patrimonial voire culturel du produit dans l'imaginaire d'une majorité d'entre eux. Le maintien de ces attributs éloigne le vin de l'univers de l'alcool, tant et si bien que le consommateur mondial le perçoit comme un facteur positif de santé.

Alors que ce contexte plutôt encourageant récompense les efforts faits par la filière vin pour éviter d'être mise au ban par l'OMS, et puisque, in fine, le vin de France ne peut être obtenu qu'en France à partir de raisins ou de moûts 100 % français, les AOP/IGP ayant acquis une réputation internationale ne voient pas d'intérêt à associer leur image à d'autres vins jugés moins « cotés » : les opérateurs ne se mettent pas d'accord sur une identité vin de France utilisée pour toutes les actions de communication. La communication reste dispersée.

L'image en 2025 / 2030 : une offre avec extension de la notion d'origine à la quasi totalité de la production française dans un contexte de pratiques œnologiques restrictives et où les opérateurs demeurent atomisés : les quelques rares souhaitant un développement en « coût-volume » à l'exportation s'approvisionnent à l'étranger.

Enjeux et conséquences

Acteurs et territoire (FR / UE / Monde)	<ul style="list-style-type: none"> • Séparation anglo-saxonne « growers-producers » progresse en FR / nouveaux entrants producteurs avec contrats (type Bonduelle) + nouveau métier : assembleurs internationaux (type Jacques Vabre) • Et donc nouveaux besoins de formation : type « agroindustrielle vinicole » (de l'œnologue au chimiste alimentaire ?) technicité du « ré-assembleurs » et nouveaux itinéraires viticoles.
Offre et consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Un sourcing mondial pour une importation ciblée • La désalcoolisation : passer de « l'allégé » à une filière dédiée produisant directement à fort rendement (création variétale et utilisation de variétés étrangères déjà existantes) des vins à faible teneur en alcool • deux offres : une offre de sens (process / tradition) autour des IG / une offre de goût (État final / marketing) autour des vins sans IG ... Un linéaire plus clair (par disparition des « ni-ni ») générant plus de ventes, avec une baisse du prix moyen.
Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et contrôle de la coexistence de 2 modèles (passage d'un contrôle amont vers un contrôle aval) ; risque d'usurpation, de passer clandestin... • Inversion des protectionnismes (l'UE plus libérale que le Chili ou les USA) • Limitation du droit à prélever l'eau ...Agence de l'eau viti-vinicole.
Environnement et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Risque en matière de gestion des territoires « libérés » par la disparition des « ni (différenciés par le terroir), ni (performants en matière de productivité et/ou de respect de cahier des charges des marques internationales) » • La France redevient un cluster vitivinicole mondial (avec des effets territoriaux structurants sur le long terme). Ce système est durable si et seulement si fort réinvestissement constant dans la R&D.

Scénario : La frontière libérale

Le changement climatique induit une modification des conditions de production à l'échelle mondiale (baisse de la production dans les pays tiers par difficulté d'accès à l'eau et apparition de nouvelles maladies dans l'hémisphère nord). L'UE saisit l'opportunité d'une redistribution des cartes, en libéralisant les plantations et en stimulant tous azimuts la recherche de résistance aux nouvelles maladies (matériel végétal, mais aussi physiologie et agronomie de la vigne).

Ces efforts de R&D aboutissent notamment à une meilleure compréhension des déterminants des caractéristiques organoleptiques des vins. Les consommateurs étant demandeurs d'une indication prédictive du goût lors de l'achat du vin, ce contexte favorise l'émergence de vins étiquetés en fonction de leurs caractéristiques biophysiques. A côté des AOP et IGP se développent donc les CBD (contexte biophysique défini), indication protégée à l'instar des recettes (STG).

L'OMS étend sa communication sur des seuils limites de consommation à toutes les boissons, notamment aux BRSA, relativement à la dose de sucre. S'ouvre ainsi une perspective de développement pour des boissons à teneur limitée en alcool peu sucrées.

Dans le même temps, corrélativement au changement climatique, les exigences sociétales environnementales s'accroissent, notamment en matière de teneur en résidu de produits phyto pharmaceutiques dans les nappes.

Ainsi l'UE accepte-t-elle

- > des cépages même OGM moins gourmands en intrants ;
- > une libéralisation des pratiques œnologiques notamment en matière de désalcoolisation ;

- > une libéralisation accrue des échanges (notamment assemblage avec des vins PT) pour accroître sa présence sur les marchés mondiaux. Mais cette libéralisation est jugée menaçante pour les vins à IG et l'UE laisse in fine le choix aux EM de limiter l'ouverture des pratiques œnologiques et des plantations ex nihilo en sol profond aux seuls vins sans IG, ce que retient la France. Ce contexte conduit à l'émergence d'assembleurs internationaux concentrés et porteurs de marques internationales sur le segment des vins sans IG (vins à faible teneur en alcool, CBD, voire boissons à base de vins). La contractualisation et le développement d'outils interprofessionnels aptes à réduire les coûts de transaction permettent à ces metteurs en marché d'acheter prioritairement français.

Mais la coexistence de vins entièrement obtenus sur le territoire français (AOP-IGP) et de vins « made in France » conduit les autorités nationales à ne soutenir que la promotion à l'exportation des premiers, ce qui est jugé sans grand intérêt par les AOP notoires, et n'a que peu d'effets d'entraînement pour l'offre française dans son ensemble.

L'image en 2025 / 2030 : changement climatique et préoccupation de santé publique ouvrent un espace de développement aux vins sans IG (STG vinicole, produits à faible teneur en alcool...), mais la filière « France » peine à en bénéficier en terme d'image collective à l'international, car la coexistence avec les vins à IG pose problème.

Enjeux et conséquences

Acteurs et territoire (FR / UE / Monde)	<ul style="list-style-type: none"> • Séparation anglo-saxonne « growers-producers » progresse en FR / nouveaux entrants producteurs avec contrats (type Bonduelle) + nouveau métier : assembleurs internationaux (type Jacques Vabre) • Et donc nouveaux besoins de formation : type « agroindustrielle vinicole » (de l'œnologue au chimiste alimentaire ?) technicité du « ré-assembleurs » & nouveaux itinéraires viticoles.
Offre et consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Un sourcing mondial pour une importation ciblée • La désalcoolisation : passer de « l'allégé » à une filière dédiée produisant directement à fort rendement (création variétale et utilisation de variétés étrangères déjà existantes) des vins à faible teneur en alcool • 2 offres : une offre de sens (process / tradition) autour des IG / une offre de goût (Etat final / marketing) autour des vins sans IG ... Un linéaire plus clair (par disparition des « ni-ni ») générant plus de ventes, avec une baisse du prix moyen.
Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et contrôle de la coexistence de 2 modèles (passage d'un contrôle amont vers un contrôle aval) ; risque d'usurpation, de passager clandestin... • Inversion des protectionnismes (l'UE plus libérale que le Chili ou les USA) • Limitation du droit à prélever l'eau : création d'une agence de l'eau viti-vinicole.
Environnement et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Risque en matière de gestion des territoires « libérés » par la disparition des « ni (différenciés par le terroir, ni (performants en matière de productivité et/ou de respect de cahier des charges des marques internationales) » • La France redevient un cluster vitivinicole mondial (avec des effets territoriaux structurants sur le long terme). Ce système est durable si et seulement si fort réinvestissement constant dans la R&D.



Scénario : « Vin De France » assumé au sein d'une gamme complète de vins

L'adaptation au changement climatique par la création de nouveaux cépages, le changement de régime de gestion des plantations en Europe, facilitent l'existence d'une viticulture hors AOP/IGP malgré l'absence de soutien public.

Le ban anti alcool de l'OMS stimule la créativité des vins hors AOP/IGP et l'installation de vignobles à la productivité voulue, générateurs de revenu à l'amont et de marge à l'aval.

Un vignoble dédié pensé pour la productivité, des moyens en marketing et communication qui permettent de faire connaître les vins de France sans indication géographique (sans sortir de l'univers du vin), constituent une réponse compétitive notamment à une demande de vins faiblement alcoolisés.

Les vins de France sans indication géographique développent alors une stratégie autonome.

Une organisation efficace de la filière voit le jour au service d'un aval concentré, porteur de marques internationales reconnues par les consommateurs. Ces nouvelles marques françaises exportent des volumes suffisants et les principaux opérateurs (négoce ou groupement de producteurs de vins français) bénéficient de conditions favorables sur un marché national globalement équilibré du fait des actions entreprises pour piloter la production en fonction des attentes des marchés (national et ceux à l'export). Forts des expériences concluantes, ils peuvent s'appuyer sur la contractualisation pluriannuelle avec les producteurs de raisins et privilégient un approvisionnement national. Ayant su s'organiser pour tirer parti de ses atouts, le secteur vin français dispose désormais d'un nombre de marques consommateurs reconnues et confirmées à l'échelle internationale en rapport avec le poids de la viticulture française sur le plan mondial.

Des pratiques œnologiques restrictives, des accords douaniers entérinant la règle de « l'entièrement obtenu » pour déterminer la provenance d'un vin, se révèlent favorables à l'émergence d'un consensus professionnel sur la mise en avant collective de l'image « France » à l'exportation.

L'image 2025 / 2030 : au changement climatique et au ban de l'OMS, la filière fait valoir la complémentarité de ses réponses : de la faible teneur en alcool, à la protection des terroirs, en passant par des marques internationales, tout en bénéficiant d'une croissance de l'exposition de la gamme française pour un gain de parts de marché à l'export

Enjeux et conséquences

Acteurs et territoire (FR / UE / Monde)	<ul style="list-style-type: none">• Le vignoble sera « localisé » : zones fertiles, irrigables...• Gouvernance légitime à définir (conseils de bassin), replis plus difficile• Sorties de certains producteurs, de communes, des AOP...
Offre et consommation	<ul style="list-style-type: none">• La compétitivité retrouvée permet de concilier revenu en amont et marges en aval• Image du vin préservée grâce à la naturalité besoins en hybrides résistants efficaces et plants spécifiques baisse d'influence de l'entrée « cépage »• Apaisement IG/SIG sur le partage de « vin de France ».
Politiques publiques	<ul style="list-style-type: none">• Stratégie autonome, pilotage efficace par interpro d'où interventions faibles des politiques publiques
Environnement et durabilité	<ul style="list-style-type: none">• Déplacement des structures de vinification vers les nouveaux vignobles• Déplacement des structures de conditionnement vers les lieux de consommation (+/- en fonction des attentes des consommateurs).

Attitudes stratégiques

Les quatre visions scénarisées du futur de la filière Vin de France sans indication géographique, ne s'apparentent en rien à de la prévision. Elles proposent simplement des futurs possibles et crédibles sans considération de probabilité pour leur occurrence. Il appartient à l'ANIVIN et à ses familles professionnelles de se prononcer sur les attitudes à adopter vis-à-vis des scénarios en choisissant parmi cinq attitudes possibles :

- Proactivité positive : agir dès aujourd'hui pour favoriser l'advenue du scénario ;
- Proactivité négative : agir dès aujourd'hui pour défavoriser l'advenue du scénario ;
- Réactivité anticipée : se préparer dès aujourd'hui à l'advenue du scénario ;
- Veille : ce scénario doit être placé sous surveillance, pour savoir si son advenue se dessine au fur et à mesure du temps ;
- Aucune attitude : ce scénario ne présente pas d'intérêt particulier.

Le conseil d'administration de l'ANIVIN de France s'est prononcé en faveur du scénario :

«Vin De France» assumé au sein d'une gamme des vins français complète

pour servir de base à sa démarche stratégique. Les fondements d'une réflexion pour l'action sont d'ores et déjà élaborés.

